



Xavier Podevin
Commission Activités Sociales
et Culturelles



Laurence Cloix
Élue CE

Le Tableau Magique de la CFE-CGC Orange : simple, équitable et transparent.

Dans les CE où elle est majoritaire (SCE depuis 2007 et OFS depuis 2014), la CFE-CGC Orange met en place le Tableau Magique et une gestion rigoureuse qui permet de redistribuer 98 % des subventions allouées par l'entreprise : en moyenne 1 000 € par salarié et par an.

Vous savez à l'avance combien vous touchez.

Vos droits sont ouverts immédiatement et automatiquement, selon votre classification et le nombre d'enfants inscrits sur le livret de famille (même s'ils ne sont pas fiscalement à votre charge). Si vous êtes en situation de handicap, vous bénéficiez d'un supplément.

Vous faites financer vos vacances ou vos activités sportives et culturelles sans avancer d'argent.

Vous commandez, en ligne et en toute liberté, séjours du catalogue, chèques vacances, culture et cadeaux, billets de spectacle ou de cinéma ; vous demandez la prise en charge des prestations éligibles avec la même simplicité.

Pour vos enfants : vous disposez d'un financement supplémentaire, selon leur âge et votre classification, pour les faire garder (jusqu'à 600 € par enfant) et leur offrir des vacances (jusqu'à 1 000 € par enfant).

Animations et activités locales sont également financées sur les différents sites de l'établissement.

Les heureux événements (mariage, pacs, naissance...) donnent lieu à une dotation supplémentaire. Et pour Noël, vous choisissez entre un budget cadeau à utiliser librement ou l'organisation d'un événement festif dans votre établissement.

Pour tout savoir et faire votre simulation personnalisée : www.lemeilleursdesCSE.com.



Je choisis l'expertise, #jevoteCFECCGOrange



Cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

Élections CSE

19 au 21
novembre
2019

Chapitre 4

Activités sociales et culturelles

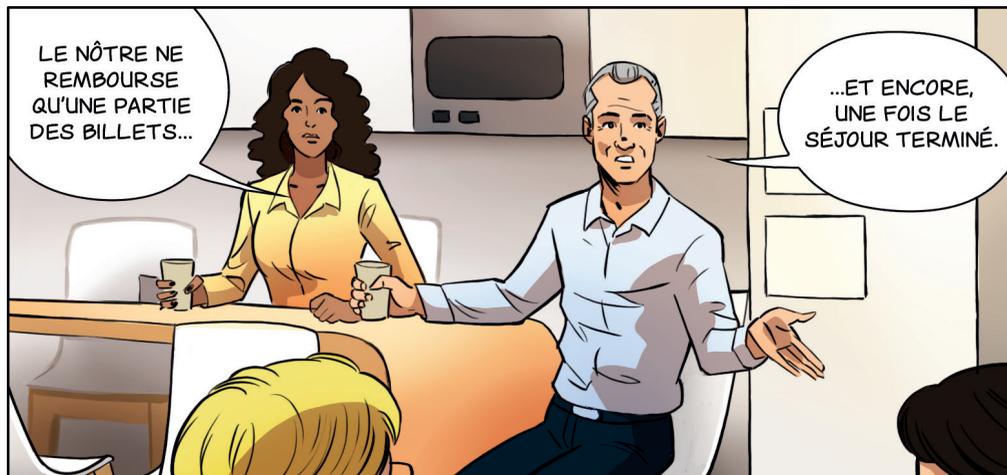




C'EST COOL,
ON PART EN VACANCES
DANS 3 SEMAINES...

... ET LE CSE* VIENT DE NOUS
REMBOURSER INTÉGRALEMENT DE
NOS BILLETS DE TRAIN !

SANS
BLAGUE !



LE NÔTRE NE
REMBOURSE
QU'UNE PARTIE
DES BILLETS...

...ET ENCORE,
UNE FOIS LE
SÉJOUR TERMINÉ.



MOI, MA MÈRE DEVAIT
PRENDRE LES ENFANTS LA
1ÈRE SEMAINE D'AOÛT ET
ELLE VIENT DE SE FAIRE
HOSPITALISER.

ET ALORS ?
... Y'A PLEIN DE
SÉJOURS POUR
ENFANTS DANS LES
CATALOGUES DU CSE.



TU RIGOLES !
ÇA FAIT PLUS D'UN MOIS
QUE LES CATALOGUES SONT
FERMÉS POUR CET ÉTÉ.

AH BON ?

DANS MON CSE, TU PEUX
RÉSERVER TANT QUE LES
ORGANISMES DE VACANCES
ONT DE LA PLACE JUSQU'À
LA VEILLE DU DÉPART.



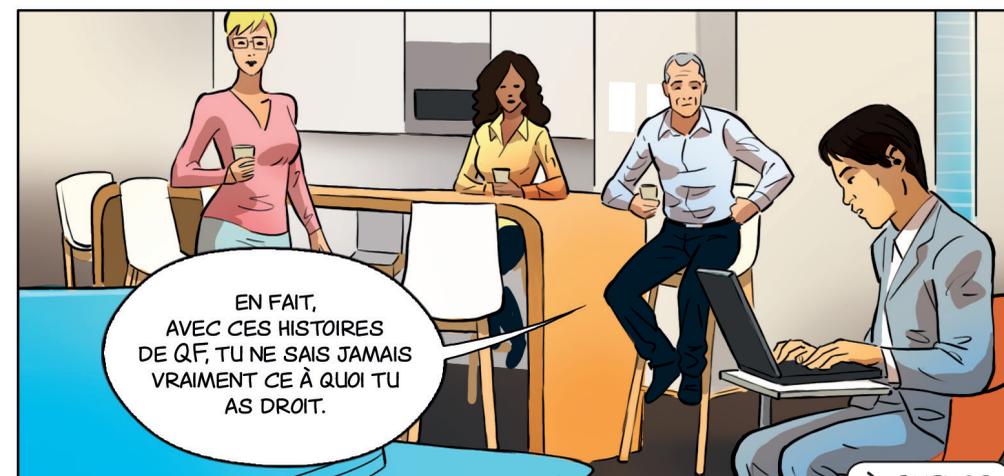
ON ARRIVE TOUJOURS À TROUVER QUELQUE
CHOSE. ET EN PLUS, LE CSE PAIE POUR TOI, À
CONCURRENCE DU MONTANT DE TON COMPTE
VACANCES ENFANTS.

TU N'AVANCES
PAS D'ARGENT.



DANS MON ÉTABLISSEMENT, QUE CE SOIT
DES ACTIVITÉS CULTURELLES OU DES
VACANCES, Y'A TOUJOURS UN TRUC QUI
FAIT QU'ON NE PEUT PAS S'INSCRIRE.

... OU QUE C'EST PAS
PRIS EN CHARGE !



EN FAIT,
AVEC CES HISTOIRES
DE QF, TU NE SAIS JAMAIS
VRAIMENT CE À QUOI TU
AS DROIT.

À SUIVRE

* à partir de fin 2019, les CSE remplacent les CE. Les CSE continueront de gérer les ASC.